

L'engagement est défini dans le cadre de chantiers dont la mission de coordination SPS est subventionnée par le Conseil Régional du Limousin. Mais elle peut être utilisée par tous les maîtres d'ouvrage qui le souhaitent.

Cette chartre engage les coordonnateurs SPS, personnes morales et/ou physiques vis à vis des maîtres d'ouvrages.

L'objectif est d'obtenir sur les chantiers des résultats concrets en terme de prévention des risques professionnels et de conditions de travail.

La CRAMCO est chargée de faire signer la chartre et de maintenir à jour la liste des coordonnateurs SPS engagés par cette chartre. Cette liste est disponible sur le site Internet de la CRAMCO et sur celui de la Région du Limousin (LISE).

Le Conseil Régional du Limousin est chargé de communiquer la chartre et la liste des coordonnateurs SPS signataires aux maîtres d'ouvrages dont la mission de coordination SPS est subventionnée par le Conseil Régional. La liste sera transmise aux maîtres d'ouvrages lors de l'envoi des « Fiches Annexes Immobilières ». L'obtention de cette aide financière est soumise au fait que les maîtres d'ouvrages prennent un coordonnateur sur la liste sus-citée et qu'ils donnent aux coordonnateurs les moyens pour qu'ils puissent appliquer la présente chartre.

Engagements :

- Répondre à l'appel d'offre en remplissant une grille de décomposition des tâches sur le modèle joint en annexe.
- Faire réellement les nombres d'heures et de réunions définis dans le contrat.
- Obtenir la mise en place avant le démarrage effectif du chantier :
  - D'une clôture et d'un portail
  - D'une plate-forme d'évolution stabilisée (pour éviter les bourbiers)
  - D'une zone de stockage dévolue
  - De sanitaires opérationnels et d'une entreprise désignée et rémunérée pour l'entretien
  - D'une installation électrique de chantier (armoire avec terre et 30ma)
- Obtenir, en cours de chantier, des protections collectives communes avec une entreprise désignée et rémunérée pour le suivi , et notamment:
  - Des garde-corps à tous les niveaux de travail et de circulation
  - Des protections sur toutes les trémies
  - des escaliers provisoires (à défaut des échelles correctement installées) pour les déplacements verticaux des ouvriers
  - Une signalisation du chantier sur la voie publique, pour les usagers de la route.

Tout coordonnateur SPS est engagé à mettre tout en œuvre pour obtenir les points si dessus. S'il n'arrive pas à faire respecter un seul de ces points, il doit avertir immédiatement la CRAMCO et le Conseil Régional du Limousin.

En cas de carence du coordonnateur SPS, la CRAMCO et le Conseil Régional peuvent demander que le coordonnateur SPS soit retiré de la liste des signataires.

Attention : ces engagements ne réduisent en rien toutes les obligations réglementaires, les autres actions , les initiatives que doivent prendre les coordonnateurs SPS dans le cadre normal de leur activité.

La chartre prend effet le jour de la signature

Signature  
Le Coordonnateur SPS  
Limoges, le .....

# **GRILLE DE CONSULTATION POUR AIDER LES MAITRES D'OUVRAGE A CHOISIR LEUR COORDONNATEUR SPS**

	<i>A REMPLIR PAR LE MAITRE D'OUVRAGE</i>	<i>A REMPLIR PAR COORDONNATEUR SPS</i>	<i>A REMPLIR PAR COORDONNATEUR SPS</i>	<i>A REMPLIR PAR COORDONNATEUR SPS</i>
<b>PHASES ET ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Rendez-vous et visite minimum demandés par le M. d'ouvrage</b>	<b>Nombre de visites ou réunions proposées</b>	<b>Temps total en heures</b>	<b>Prix en Euros HT</b>
<b>PHASE 1 : CONCEPTION</b>				
Réunions de la maîtrise d'œuvre (APS/APD)				
Elaboration du PGC	Sans objet	Sans objet		
Constitution du D.I.U.O. initial	Sans objet	Sans objet		
Avis sur les préconisations du maître d'œuvre				
Organisation de la coordination "sécurité"/maître d'œuvre/O.P.C.				
Visite du site avec la maîtrise d'œuvre et l'utilisateur				
<b>SOUS-TOTAL PHASE 1</b>				

<b>PHASE 2 : PREPARATION DU CHANTIER ET EXECUTION</b>				
Avis "sécurité" sur les offres des entreprises (avant marché)	Sans objet	Sans objet		
Visites préalables avec les entreprises (nbre de visites à estimer : chaque entreprise doit faire une visite , mais certaines entreprises peuvent faire leur visite en même temps)				
Harmonisation (PPSPS/P.G.C.)	Sans objet	Sans objet		

Participation aux réunions de mise au point maître d'œuvre/O.P.C.				
Participation aux réunions de chantier de maître d'œuvre/O.P.C.				
Réunion de coordination SPS avec les entreprises				
Administratifs (R.J.C./D.I.U.O./P.G.C., courriers, divers .....	Sans objet	Sans objet		
Visites ponctuelles S.P.S.				
<b>SOUS-TOTAL PHASE 2</b>				

<b>PHASE 3 : ACHEVEMENT DE LA MISSION</b>				
Assistance à la réunion de réception				
Finalisation et Remise du D.I.U.O.	Sans objet	sans objet		
<b>SOUS-TOTAL PHASE 3</b>				
<b>TOTAL GENERAL DES PRESTATIONS Phases 1 + 2 + 3</b>				
			<b>TVA - 19,6 %</b>	
			<b>T.T.C.</b>	

Visite ou réunion supplémentaire	Sans objet	sans objet	Forfait	
----------------------------------	------------	------------	---------	--